

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurianne Fortier

<https://www.cadre21.org/membres/87473881a285f4d3dc3adfcc>

Date d'obtention : 2024-02-21 19:01:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
2. Évaluer l'incident
3. Vérifier l'information

Déterminer si les activités pourraient être malveillantes et confisquer les appareils électroniques au besoin

4. Parler au jeune instigateur

L'école détermine si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou malveillante.

Communiquer avec les policiers ou gérer la situation selon les politiques de l'établissement

Communiquer avec les parents des jeunes impliqués

Signalement à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous devons référer les parents au service de police si la plainte vient d'un parent.

Si l'intention de l'instigateur semble malveillante, il faut prendre le téléphone si applicable et les témoignages des témoins et de la victime, mais laisser les policiers interroger l'instigateur.

Lors d'une situation avec intention impulsive, qui n'implique que deux personnes qui se sont envoyées des images de façon consentante, la police fera de la sensibilisation auprès d'eux.

Lorsqu'aucune infraction criminelle n'est commise, la situation doit être gérée selon les politiques de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il est important de maintenir la confidentialité et d'éviter de répandre les informations transmises, ou que les personnes impliquées le fassent. La sensibilisation du personnel et des jeunes impliqués à ce sujet me semble donc particulièrement importante.